



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 19 janvier 2021

N° 9/H030

Commission Territoires

Bilan 2020 des producteurs de la statistique publique

Sommaire

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR) Département de l'action régionale.....	3
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR Direction générale des collectivités locales (DGCL) Département des statistiques locales.....	7
Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023	12

Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

[AG : Avis généraux](#)

[TERR : commission « Territoires »](#)

Le texte des avis de la commission « Territoires » ainsi ceux des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Insee
Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
Département de l'action régionale

0. Éléments de contexte en 2020

Les moyens de l'action régionale sont constitués des agents du département de l'action régionale (Dar), des services études et diffusion (Sed) et des 10 pôles rattachés au DAR. Au sein du DAR, un poste de cadre A a été supprimé dans la division Conduite de l'action régionale en septembre 2019. Par ailleurs, au niveau du réseau des Sed (hors Pôles), il a été décidé fin 2018 de supprimer 30 postes (ETP) d'ici fin 2022, soit une baisse de 2 % par an pendant 4 ans. Cette baisse concerne les cadres B et C, tandis que le nombre global de cadres A reste stable.

Les travaux prévus en 2020 étaient tout d'abord marqués par la refonte des zonages d'études. Le DAR est responsable de la refonte des zones d'emploi (en lien avec la Dares) et du zonage en aires d'attraction des villes. Ces deux zonages ont été diffusés en septembre et octobre 2020 et ont fait l'objet de publications nationales et de déclinaisons régionales.

Les travaux ont également été marqués par les suites du rapport de l'Inspection générale de l'Insee sur les études en économie géographique : le plan d'action a été finalisé au 2^e trimestre, et les premières actions ont été menées dès 2020. Parmi les axes de ce plan d'action figurent la rédaction de plus d'études nationales avec une dimension territoriale, par les services études et diffusion (SED) et les unités de la direction générale.

Mais la crise sanitaire a bien sûr eu des impacts importants sur le programme de travail du réseau de l'action régionale. Certains travaux ont été décalés de quelques mois, notamment la mise à disposition des nouveaux zonages et la réalisation des certaines études régionales en partenariat. En revanche, le réseau de l'action régionale a su se mobiliser pour réaliser de nombreux travaux pour analyser la dimension territoriale de la crise sanitaire et de ses impacts économiques et sociaux. Cela s'est traduit par des publications, mais aussi par la fourniture de données et d'analyses aux acteurs publics locaux par les directions régionales de l'Insee.

1. Travaux en 2020

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

RAS

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Pour analyser l'impact économique de la crise, l'Insee a mobilisé de nouvelles sources de données : données de dépenses par cartes bancaires, données sur la consommation d'électricité, données fiscales sur les chiffres d'affaires, données d'opérateurs téléphoniques... Ces données ont permis d'apporter un éclairage régional et parfois départemental sur l'impact de la crise, ce qui s'est traduit par des analyses dans les publications nationales et dans les publications régionales.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

La production des comptes régionaux a été revue pour l'adapter au nouveau fichier Flores (fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié), qui succède au fichier Clap (connaissance localisée de l'appareil productif) à partir du millésime 2017. En effet, les valeurs ajoutées régionales, principale composante des comptes régionaux, sont calculées en ventilant la valeur ajoutée de chaque entreprise (au sens unité légale) entre ses différents établissements, au prorata de la masse salariale versée dans chaque établissement. La diffusion des comptes régionaux 2016 à 2018 devrait se faire d'ici fin 2020, la rétopolation jusqu'à 2000 s'enchaînant ensuite.

Le questionnaire du recensement a été rénové en 2018 pour mieux appréhender les liens familiaux qui unissent les personnes habitant un même logement et améliorer la connaissance des lieux d'habitation des personnes ayant plusieurs résidences, notamment des enfants de parents séparés. Comme pour les estimations de population au niveau national, les estimations localisées de population (ELP) ont été revues en conséquence.

Les estimations démographiques (indicateurs issus du RP sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville) ont été publiées sur le champ des DOM américains pour la première fois.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Comme c'est le cas tous les 10 ans, les zonages d'étude de l'Insee ont fait l'objet d'une refonte en 2020. Cette refonte se fait dans le cadre de l'avis général n°6, puisque la définition des aires d'attraction des villes et des zones d'emploi de 2020 est cohérente avec des méthodes européennes, et de l'avis n°3 de la Commission Territoires (**TERR 3**). La crise sanitaire a retardé les travaux de quelques mois seulement.

- Les nouvelles zones d'emploi, produites conjointement avec la Dares, ont été diffusées en septembre. Les taux de chômage localisés et les séries d'emploi sont diffusés sur ces nouveaux périmètres depuis début octobre.

- Les aires d'attraction des villes, qui succèdent aux aires urbaines, ont été diffusées en octobre.

Ces deux zonages ont fait l'objet de publications nationales et de déclinaisons régionales.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Agenda rural, un groupe de travail a été piloté par l'Insee pour chercher une définition consensuelle de l'espace rural. Ce groupe de travail a regroupé des unités de l'Insee (direction générale et directions régionales), des services statistiques ministériels, l'ANCT, des associations d'élus (AMF et AMRF), des agences d'urbanisme, le Cerema et des chercheurs. Il a été convenu que l'espace rural serait défini en s'appuyant sur la grille de densité, ce qui assurera une cohérence avec les analyses européennes : les communes rurales sont définies comme les communes peu denses et très peu denses, ce qui représente 30 800 communes et un tiers de la population française.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le DAR a piloté la production de 18 Essentiels régionaux, qui offrira une présentation homogène et synthétique des régions. Leur diffusion sur le site insee.fr devrait se faire en décembre 2020.

2. Principales publications de l'année 2020

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
« Plus de décès pendant l'épisode de Covid-19 du printemps 2020 qu'au cours de la canicule de 2003 », Insee Première n°1816, septembre 2020	https://www.insee.fr/fr/statistiques/4764693	Covid	
« 26 % de décès supplémentaires entre début mars et mi-avril 2020 : les communes denses sont les plus touchées », Insee Focus n°191, mai 2020	https://www.insee.fr/fr/statistiques/4488433	Covid	
« Pendant le confinement, la perte d'activité économique de chaque région dépendrait fortement de sa structure sectorielle », Point de conjoncture du 6 octobre.	https://www.insee.fr/fr/statistiques/4488586?sommaire=4473296	Covid	
« Logements suroccupés, personnes âgées isolées... : des conditions de confinement diverses selon les territoires », Insee Focus n°189, avril 2020.	https://www.insee.fr/fr/statistiques/4478728?sommaire=4476925 Des indicateurs régionaux et départementaux ont également été mis à disposition : https://www.insee.fr/fr/statistiques/4476925	Covid	
« L'orientation économique des zones d'emploi : entre spécialisation et diversification des économies locales »,	https://www.insee.fr/fr/statistiques/4653582		TERR 3

Insee Première n°1814, septembre 2020.			
« En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville », Insee Focus n°211, octobre 2020.	https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806694		TERR 3

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
Direction générale des collectivités locales (DGCL)
Département des statistiques locales

0. Éléments de contexte en 2020

Le département des études et des statistiques locales (DESL) de la direction générale des collectivités locales (DGCL) recueille, contrôle, traite et analyse des données provenant essentiellement de sources administratives dans le domaine des collectivités locales : finances et fiscalité locales, suivi des agents de la fonction publique territoriale, évolution des structures locales. Il valorise ces informations en mettant à disposition les données et les études produites portant sur ces thématiques. Le département a en outre la responsabilité du système d'information sur l'intercommunalité (Aspic-Banatic). Le chef du département est co-rapporteur de la commission Territoires du Cnis et de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp).

Dans le but de suivre les recommandations du pré-groupe de travail du Cnis sur les données relatives aux collectivités locales prises en octobre 2019 (<https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2020/02/Note-Stat-sur-les-Coll-territoriales-def.pdf>), la DGCL a candidaté en février 2020 au programme « EIG » (entrepreneurs d'intérêt général) de la DINUM (direction interministérielle du numérique) afin d'élaborer un portail web ouvert fédérant les informations statistiques existantes dans le domaine des collectivités locales. Le dossier, préparé par le SSM, a été lauréat et a reçu un co-financement permettant à la DGCL de recruter deux entrepreneurs d'intérêt général (développeur et designer web) pendant 10 mois (de septembre 2020 à juin 2021) pour mettre sur pied ce projet de portail internet.

Lors de l'audition du SSM par l'Autorité de la statistique publique (ASP) en juin 2020, la future réalisation de ce projet avait pu être mise en avant dans un souci d'améliorer la visibilité et l'accessibilité des informations statistiques sur les collectivités locales. Il est à noter que cette audition intervenait dans le cadre d'une clause de revoyure suite à la première audition de juin 2018. L'ASP a souligné en juin 2020 que le SSM s'était doté d'un projet cohérent pour mettre en œuvre ses recommandations de 2018 et celles du groupe de travail du Cnis de 2019. Elle a noté les avancées notables en termes de délai de production, de consolidation des comptes, d'analyse de la diversité de comportement des collectivités locales. L'ASP a également indiqué que les productions statistiques du SSM devaient continuer de permettre de mieux analyser les ressources des collectivités locales et de leurs disparités en termes géographiques et de composition en ayant en perspective l'évolution de la structure de leurs ressources. Les analyses en matière d'analyse fonctionnelle des dépenses sont également à approfondir.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a quelque peu retardé les travaux du SSM mais les productions majeures ont été publiées selon le calendrier prévu. Ainsi, l'édition 2020 de notre annuaire statistique « Collectivités locales en chiffres » a pu être mise en ligne fin mai et le rapport sur les finances 2020 des collectivités locales, préparé pour l'OFGL, a été présenté le 9 juillet devant le comité des finances locales. En revanche, le calendrier de la collecte des bilans sociaux 2019 auprès des collectivités locales, démarré au printemps 2020, a dû être assoupli puisque les derniers retours sont attendus jusqu'à mi-décembre 2020.

Par ailleurs, des travaux nouveaux en interne à la DGCL visant à alimenter l'analyse de l'impact de la crise sur les finances des collectivités locales ont été réalisés au cours du printemps et de l'été 2020 dans le cadre de la mission Cazeneuve (voir : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2020/08/rapport_cazeneuve.pdf). Cela a donné lieu à des dispositions législatives et réglementaires mises en place dans les lois de finances rectificatives adoptées au Parlement afin de compenser certaines pertes de recettes fiscales ou tarifaires subies par les collectivités locales du fait de la crise économique.

Enfin, dans le contexte de la loi de transformation de la fonction publique votée en 2019, l'année 2020 a donné lieu à des travaux visant à mettre en place un décret d'application de cette loi portant sur le rapport

social unique (RSU) qui prendra la suite à partir de 2021 / 2022 des bilans sociaux, et dont le SSM assure la collecte et l'exploitation en lien avec les Centres de gestion et le CNFPT.

1. Travaux en 2020

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Il s'agit de toutes les enquêtes statistiques, i.e. pour lesquelles un avis d'opportunité va être demandé ou a été obtenu.

Merci de préciser la période de collecte et le mode de collecte retenus.

RAS

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

En lien avec les Centres de gestion des collectivités locales, la DGCL collecte et exploite les rapports sur l'état des collectivités (« bilans sociaux » / enquête administrative) qui ont lieu tous les deux ans. En 2020, la collecte des bilans sociaux au 31/12/2019 a donc eu lieu. Elle se terminera en fin d'année 2020, avec un peu de retard par rapport au calendrier habituel du fait de la crise sanitaire.

De même, les travaux d'exploitation des indicateurs des bilans sociaux au 31/12/2017 en vue de leur publication en fin d'année 2020 dans une synthèse publiée conjointement avec le CNFPT ont été réalisés.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

En matière de finances locales, un travail inédit a été conduit afin de mesurer les effets de regroupements de communes effectués entre 2016 et 2019 (dispositif dit des communes nouvelles) sur les dépenses de fonctionnement. Cela a fait l'objet d'une étude (BIS n° 144) publiée en juillet 2020. Les résultats montrent que les dépenses de fonctionnement des communes nouvelles créées en 2016 et 2017 ont augmenté plus vite que les dépenses des communes non fusionnées.

En outre, un investissement portant sur l'analyse des communes en matière d'endettement et de désendettement s'inscrit dans la volonté du SSM d'approfondir l'examen des disparités au sein des collectivités locales, dans la ligne des recommandations de l'ASP. Cela débouchera sur la publication d'une étude en fin d'année 2020, soulignant que la situation financière des communes s'est améliorée de 2014 à 2019 et que dans le même temps les disparités entre communes en matière de capacité de désendettement se sont réduites.

Dans le même temps, un chantier nouveau a pu être ouvert en lien avec l'Insee et l'OFGL en matière de connaissance des entreprises publiques locales. Cela s'inscrit dans la mise en œuvre de l'avis de moyen terme du CNIS visant à étendre l'information sur les collectivités locales (**TERR 10**), repris également dans la note du pré-groupe de travail du CNIS sur les données relatives aux collectivités locales (octobre 2019).

Des travaux nouveaux ont par ailleurs été réalisés afin d'analyser le temps de travail dans la fonction publique territoriale et d'expliquer les écarts dans ce domaine par rapport à la situation dans les deux autres versants de la fonction publique. Ce travail s'est appuyé sur les données de l'enquête emploi de l'Insee (2016 à 2018). Cela va déboucher sur la publication d'un bulletin d'information statistique (BIS) en fin d'année 2020 permettant de mettre en évidence que à caractéristiques comparables et toutes quotités de travail confondues, la durée annuelle de travail des agents territoriaux n'est pas significativement différente de celle des agents de la fonction publique hospitalière mais reste quelque peu en deçà de celle des agents de la fonction publique d'État (hors enseignants). Dans ce domaine de la fonction publique territoriale, des travaux relatifs à l'analyse des conditions de travail et de l'absentéisme ont démarré au 4^e trimestre 2020.

Enfin, en lien avec le bureau des élections et des études politiques du ministère de l'intérieur qui produit le répertoire national des élus (RNE), deux études sur la parité parmi les élus suite aux élections municipales

et aux élections des conseillers communautaires ont été réalisées. Il en ressort une légère hausse de la part des femmes au sein des conseils municipaux et au sein des EPCI à fiscalité propre.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Faute de moyens budgétaires suffisants la refonte de l'application Aspic-Banatic sur les intercommunalités et leurs compétences n'a pas pu démarrer en 2020 contrairement à ce qui était prévu en début d'année. Néanmoins, les travaux de mise à jour de la base se sont déroulés normalement. En particulier, suite aux élections de 2020, en lien avec les données du RNE l'actualisation sur les références relatives aux nouveaux élus a été faite. En outre, des maintenances correctives devraient avoir lieu d'ici la fin de l'année 2020 dans le but de répondre aux besoins de nos utilisateurs, en préfecture notamment.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En septembre 2020, les travaux de lancement du portail « Open collectivités » visant à fédérer les informations statistiques sur les collectivités locales ont démarré. Cela fait suite aux recommandations du CNIS (note d'octobre 2019, voir partie contexte).

Parallèlement, un chantier de refonte du site collectivites-locales.gouv.fr a été lancé en début d'année conjointement avec la DGFIP. Il devrait aboutir au printemps 2021. La visibilité des publications du SSM devrait être améliorée.

2. Principales publications de l'année 2020

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du CNIS concernés, le cas échéant	
		Avis généraux (cf.annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Collectivités locales en chiffres (édition 2020)	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2020		TERR 10
Rapport pour l'OGL (les finances des collectivités locales en 2020)	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-des-collectivites-locales-2020-0		TERR 10
« Entre	https://www.collectivites-		TERR

<p>2019 et 2020, stabilité du nombre de groupements à fiscalité propre et de communes mais recul de 5% du nombre de syndicats » (BIS n°143)</p>	<p>locales.gouv.fr/files/files/dgcl_v2/DESL/Bilansstats2020/bis_143_mai2020.pdf</p>		<p>10</p>
<p>Les dépenses de fonctionnement des communes nouvelles créées en 2016 et 2017 ont augmenté plus vite que les dépenses des communes non fusionnées . L'écart se réduit cependant en 2019 (BIS n°144)</p>	<p>https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/dgcl_v2/DESL/Bilansstats2020/bis_ndeg144_les_depenses_de_fonctionnement_des_communes_nouvelles.pdf</p>		<p>TERR 10</p>
<p>La part des femmes dans les conseils municipaux augmente et atteint 42,4 % après les élections en 2020 (BIS</p>	<p>https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/bis_ndeg145_proportion_de_femmes_dans_les_cm_2020.pdf</p>		

n°145)			
La part des femmes dans les conseils communautaires augmente et atteint 35,8 % après les élections en 2020 (BIS n°146)	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/bis_ndeg146_interco_et_proportion_de_femmes_2020.pdf		
Les inégalités de situation financière des communes ont diminué entre 2014 et 2019 (BIS n°147)	A paraître fin novembre 2020		TERR 10
Le temps de travail dans la fonction publique territoriale s'explique par les caractéristiques de ses emplois BIS n° 148	A paraître en décembre 2020		TERR 10
Synthèse des bilans sociaux au 31/12/2017	A paraître en décembre 2020		

Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023

Avis généraux

Développement durable

AG 1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AG 3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AG 4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AG 6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AG 7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AG 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Commission Territoires

Des indicateurs pour les territoires, y compris ultra-marins

TERR 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.

TERR 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

Des outils et méthodes

TERR 3. Délimiter les territoires

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés. Il s'agit par exemple du fonctionnement du marché du travail, du développement de l'urbanisation, de l'interdépendance entre les territoires, ou encore des spécificités agricoles et industrielles des territoires. Les travaux devront tenir compte du besoin de continuité des informations.

TERR 4. Améliorer le géocodage

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à localiser le plus précisément possible les bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et l'emploi public et privé, afin de disposer d'informations de qualité géolocalisées ou pour des zonages très fins (données carroyées).

Des thèmes

TERR 5. Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition et de location des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains. Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier (y compris du foncier agricole). Il demande à être régulièrement informé des travaux menés en ce sens.

TERR 6. Développer l'information sur l'occupation des sols

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes comme l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti aussi bien des sources actuelles que des nouvelles données issues notamment des photos satellitaires.

TERR 7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies.

TERR 8. Estimer la population présente sur le territoire

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique d'un territoire. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que les travaux d'expertise des nouvelles sources de données se poursuivent dans l'objectif de mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

TERR 9. Mesurer l'accès aux équipements et services

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.

TERR 10. Étendre l'information sur les collectivités locales

Le Conseil soutient le développement d'informations partagées entre l'État et les collectivités locales. Il demande que soient poursuivis les efforts qui visent à produire des informations sur les collectivités locales ainsi que sur les entreprises publiques locales (notamment sur les finances et la fiscalité locale, et sur l'emploi public) et à les mettre à disposition de manière à enrichir la connaissance statistique des territoires et permettre des analyses comparatives.